

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
Nord-Pas-de-Calais-Picardie  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Nord

**Décision n° 30808 du 25 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale du Nord et du Pas-de-Calais**

NOR : INTJ1725745S

Le commandant de la région de gendarmerie Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 35472 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630352S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

<b>Boulet</b> Miguel	NIGEND : 116 880	NLS : 5 218 204
<b>Carlier</b> Pascal	NIGEND : 110 472	NLS : 5 186 525

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région  
de gendarmerie Nord-Pas-de-Calais-Picardie  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*  
J. HÉBRARD